

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture
et de la Nature, concernant
**Les pistes visant à réduire
les désagréments du fauchage tardif**

Interrogée précédemment sur le fauchage tardif, vous avez reconnu que celui-ci pouvait engendrer des contraintes pour les agriculteurs. En effet, en retardant la coupe, les adventices ont le temps de se développer et de monter en graines, ce qui entraîne des champs sales et complique bien souvent la gestion de la culture suivante.

Cette pratique, bien qu'encouragée pour préserver la biodiversité, peut également favoriser la prolifération de plantes envahissantes et augmenter la pression en désherbage pour les années suivantes.

Dès lors, afin d'explorer les pistes qui permettraient d'éviter certains impacts du fauchage tardif des bords de route pour les agriculteurs adjacents à ceux-ci, vous avez demandé aux syndicats agricoles les problématiques rencontrées sur le terrain. À l'automne 2025, l'analyse de leur retour était en cours par votre cabinet.

Madame la Ministre, quels sont les résultats de cette analyse? Des pistes se dégagent-elles afin de réduire les désagréments du fauchage tardif et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Juin 2026]

L'analyse des retours transmis à l'automne 2025 par les organisations représentatives du secteur agricole met en évidence un ensemble de préoccupations concrètes exprimées par les acteurs de terrain.

D'une part, il ressort de manière convergente que le calendrier actuel de fauchage est souvent jugé trop tardif, y compris lorsque les périodes réglementaires sont respectées. Ce décalage permettrait à certaines adventices et espèces invasives - telles que les chardons, la renouée du Japon ou encore le séneçon de Jacob - d'atteindre le stade de dissémination, entraînant une propagation vers les parcelles agricoles adjacentes et une augmentation de la pression en désherbage pour les cultures. Certaines espèces, comme la berce du Caucase ou le datura, sont par ailleurs identifiées comme présentant des risques sanitaires tant pour les opérateurs que pour la chaîne alimentaire.

D'autre part, les syndicats soulignent une évolution des cycles végétatifs, marquée par une précocité accrue, qui rendrait moins pertinente l'application de dates fixes de fauchage. À cet égard, plusieurs intervenants plaident en faveur d'une approche plus dynamique, fondée sur le stade de développement des espèces problématiques plutôt que sur un calendrier uniforme.

Des difficultés opérationnelles sont également mentionnées ainsi que les enjeux de sécurité routière liés au manque de visibilité, en particulier durant les périodes de forte activité agricole. Enfin, certaines infrastructures spécifiques, telles que les talus autoroutiers et ferroviaires, sont identifiées comme particulièrement sensibles en raison de la prolifération d'espèces indésirables.

Dans ce contexte, les services concernés poursuivent l'analyse de ces propositions en concertation avec les parties prenantes.

De plus, j'informe l'honorable membre que les équipes du SPW ARNE et du SPW MI collaborent actuellement à l'élaboration d'un projet LIFE portant notamment sur les connexions écologiques des linéaires de transport, en association avec les Parcs naturels wallons. Ce projet visera notamment le point de vue du rôle joué par ces espaces dans la colonisation et la dissémination de certaines espèces.

Je resterai attentive aux résultats de la concertation ainsi qu'à la prise en compte effective des préoccupations exprimées par les agriculteurs dans la mise en œuvre des politiques de gestion des bords de voirie.